Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260311-DEL_2026_058-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 février 2026

Date de convocation : 18/02/2026 **Date d'affichage :** 18/02/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 29 30

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre février, à 19 Heures 00, à la Montreuil le Gast (salle polyvalente - rue de la Barbais), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
HONORE Jean-Yves, JOUCAN Isabelle, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, BERNABE Valérie, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MESTRIES Gaëlle, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, LEGENDRE Bertrand, LARIVIERE-GILLET Yannick, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
GELY-PERNOT Aurore, VASNIER Pascal, LAVASTRE Isabelle, LOREE Michel, HAMON Carole, DESMIDT Yves, MOREL Gérard

Absents ayant donné pouvoir :
MASSON Josette donne procuration à RICHARD Jacques

Secrétaire de séance : Madame OBLIN Anita

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260311-DEL_2026_058-DE

N° DEL_2026_058

Objet **Personnel**

RH - Recrutement contractuel - Administrateur systèmes et réseaux

Par les délibérations n°2022_125 du 29 mars 2022 et n°2023_110 du 28 mars 2023, il a été décidé de recruter un agent contractuel sur le poste d'Administrateur réseau-système pour une durée totale de quatre ans, depuis le 1er mai 2022.

Le dernier contrat allant arriver à échéance prochainement, la vacance de l'emploi a été déclarée et une annonce a été publiée. Aucun fonctionnaire ne présentait les compétences et connaissances nécessaires au bon exercice des missions d'Administrateur réseaux et systèmes.

L'agent contractuel actuellement en poste se porte de nouveau candidat et possède les qualités requises. Au vue de ses qualifications et de son expérience, il est proposé d'établir un nouveau contrat avec ce même agent pour une durée de 2 ans, à compter du 1er mai 2026.

L'article L332-8 du Code général de la fonction publique prévoit en effet une durée maximal de 3 ans renouvelable dans la limite de 6 ans pour le recrutement d'un agent contractuel sur poste permanent lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifie.

La rémunération de l'agent restera fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de Technicien principal de 2ème classe (Catégorie B), en référence au 3ème échelon, indice brut 429, indice majoré 384.

Le régime indemnitaire instauré par les délibérations du conseil communautaire relative à la mise en place et aux modifications du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) est applicable.

Monsieur le Président propose d'approuver les modalités de ce recrutement contractuel et sollicite l'autorisation de signer le contrat.

Vu le Code général de la Fonction publique, notamment son article L°332-8 2°,
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
Vu les crédits inscrits au Budget Principal, en section de fonctionnement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DÉCIDE du recrutement d'un agent contractuel à temps complet sur le poste d' Administrateur réseau-système dans le cadre de l'article L332-8-2° du Code général de la fonction publique,

AUTORISE la conclusion d'un contrat à durée déterminée, sur l'emploi permanent d'Administrateur réseau-système, d'une durée de deux ans, à compter du 1er mai 2026,

VALIDE la rémunération fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de Technicien principal de 2eme classe (catégorie B) et calculée par référence au 3ème échelon, indice brut 429, indice majoré 384, complétée par le régime indemnitaire afférent à ce grade.

AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit contrat et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 11/03/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame OBLIN Anita

Le *11/03/2026,*
Le Président,
Claude Jaouen